

L'OUVRIER DE L'EST

MAISON DES

ASINS RÉUNIS

ÉTÉ DE SAINT-NICOLAS

EXPOSITION SPÉCIALE ET GRANDE MISE EN VENTE

(Voir au 1^{er} étage, rue Victor-Poirel)

JOUETS



Engager nos Clients à venir visiter cette **EXPOSITION** qui leur permettra la fraîcheur de nos **JOUETS** et de leur variété.

BON MARCHÉ RÉEL ENTRÉE LIBRE

A la Nouvelle Maison
B. FRANCK
 64, rue Saint-Dizier, 64, NANCY
 Grande Spécialité de Chaussures
 EN TOUS GENRES
 DE QUALITÉ SUPÉRIEURE POUR
 Hommes, Dames, Fillettes et Enfants.
 Rayon Spécial
 DE CHAUSSURES DE TRAVAIL
 BRODEQUINS ferrés pour hommes depuis 5/50
 Bas et Chaussettes DE LAINE ET DE COTON
 Il sera fait une remise aux membres des Syndicats ouvriers sur présentation de leur livret.

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
J. Duquesne
 76, Grande-Rue (V.-V.), NANCY
 Maison vendant la Montre suisse à des prix inévitables, meilleur marché que la montre d'occasion.
 Montre or, dame, depuis... 35 fr.
 Argent, homme et dame, depuis... 13 fr.
 Régulateurs, 24 lig., acier anore 13,50
 18 lig., acier anore 12,80
 Seule maison vendant ce genre de régulateurs à ressorts incassable, garantis 3 ans.
 Articles de Première Communion
 RÉPARATIONS D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE
 ET DE GRAPHOPHONES
 Remise aux Syndicats
L'Imprimerie Ouvrière
 NANCY, 47, rue de la Hache, 47, NANCY
 se recommande à l'attention des Organisations syndicales pour l'exécution de tous leurs Imprimés. — Prix spéciaux.

EMILE VOILAND
 Fabricant de Chaussures
 Angle des rues de Belfort et Hoche
 NANCY
 Spécialité pour Hommes et Garçonnettes
 FABRICATION SOignée
 PRIX AVANTAGEUX
 Défiant toute concurrence
 Fouritures à des prix spéciaux pour Coopératives
 ARTICLES POUR PREMIÈRE COMMUNION
 Horlogerie de Bezançon
Arthur MONNOT
 135 bis, rue Saint-Dizier, NANCY
 Bijouterie — Orfèvrerie — Lunetterie
 Seule Maison de toute la région NANCY
 CHRONOMÈTRE DE PRÉCISION
 Nickel 20 l., Acier 22 l., Argent 32 l.
 Garantie de cinq ans
 REMISE AUX MEMBRES
 des Syndicats ouvriers



veux parler de l'œuvre des bureaux de placement coopératif, c'est-à-dire de placement opéré grâce à la coopération loyale et sans arrière-pensée des patrons et des ouvriers. En Allemagne, les patrons ont su faire montre d'idées, larges et conciliantes. Les ouvriers allemands, qui ne sont pas moins socialistes que certains de nos ouvriers français, ont témoigné de leur côté, d'un esprit aussi pratique que patriotique. Nous tenterons donc de réaliser à Nancy une œuvre semblable, œuvre de solidarité, d'épaulement et d'union.

M. Lanternier, au sujet du budget des sapeurs-pompiers, fait remarquer que le traitement des gendarmes y figure encore.
 M. le Maire répond que cette suppression est à l'étude, mais qu'on ne peut la résoudre pour le moment. On verra plus tard.

Sur la question des écoles communales, M. Georget présente au Conseil quelques observations sur les enfants qui circulent et traînent dans les rues au lieu de fréquenter l'école. Il demande quelle mesure a été prise pour obvier à cet état de choses.

M. le Maire répond qu'il s'est préoccupé de cette question. Dernièrement il a fait une démarche près du Procureur de la République auquel il a expliqué la situation, et qu'il remercie de la bienveillance avec laquelle il a étudié la question.

A la suite de cette entrevue il a été décidé

CONSEIL MUNICIPAL

L'histoire du charcutier était déjà très mentie.
 tend encore l'avancement qu'il croyait avoir sous exactement à l'heure actuelle il a-t-focher passa au n. 80 ou 80, nous ne sa-neur fit immédiatement son effet et du n. 1-La police... honnêteté de ce n. 33 hon-liche contre l'officier auteur de la pétition. son indépendance est absolue (très front- Le F. marchand de denrées, l'inter, se-était empressé de procurer au véritable exhalait une odeur fort incommode. négociant franc-magou, dont les denrées signent pour demander le démantement du-ive à une pétition que cet officier avait fait-elle franc-magougnique, une brochure rela- alimentaire et 33 honneur dans la hiérar- un de ses voisins, marchand d'une denrée- bien d'avancement avec le n. 1, est avec- Il y a deux ans, un officier inscrit au- rapportés :
 Voté les faits tels qu'ils nous ont été ne nommerons pas.
 produit pour un officier supérieur que nous d'hm, nous apprenons que le contrat s'est- amité à la franc-magougnerie ; or, aujour- une certaine troupe à qualifier de juges de paix- No trouvez-vous pas, messieurs, qu'il y a- dissensions sur tous les bords.)
 d'une magistrature ainsi représentée. (Applau- combien il est impossible d'exiger le respect- chales entre les mains de tels magistrats et- bient il est difficile de rendre le sort des just- partant, mais il faut à l'heure présente, con- froids rapportés au total, 170 millions, le chil- justice. Il dit que la vente des offices minist- M. Bayat lui succède avec les frais de- juge inférieure à sa mission.
 vouloir au recouvrement de la magistrature qu'il- le problème judiciaire. Son ambition est de- M. Louis Martin vient à son tour agiter- Nonce, etc.
 soit élue, qu'elle soit soustraite à toute la- répartition de la justice, que la magistrature- qu'on assure une meilleure et moins coûteuse- re et qu'on diminue le personnel judiciaire ;
 code en harmonie avec nos mœurs, qu'on épu- L'orateur, en somme, veut qu'on remette le- tant commencer par le jeter bas.
 qui pour remette à neit. L'édifice judiciaire il- qui s'élève à plus d'un demi-million et le plus- d'un contributeur dans le nombre de la plus- fait contribuer dans le nombre de la plus- ment, et non inversement, à l'ère des sarras-

Le cas du F. Bernardin
 M. Bayat a une interpellation sur le cas du juge délégué Bernardin. Elle a été ren- voyée à la suite. L'orateur n'a pu pas un mot au- subterfuge partiellement à moter le fond au- partant, mais il faut à l'heure présente, con- bient il est difficile de rendre le sort des just- chales entre les mains de tels magistrats et- combien il est impossible d'exiger le respect- d'une magistrature ainsi représentée. (Applau- dissensions sur tous les bords.)
 — Ne trouvez-vous pas, messieurs, qu'il y a- une certaine troupe à qualifier de juges de paix- des magistrats qui s'annoncent à une telle be- sorne ? Ne craignez-vous pas que ces juges- occupés à recueillir des renseignements politi- ques, ne rendent leurs jugements d'après leur- passions politiques, plutôt que d'après leur- conscience ? (Très bien.)
 L'orateur félicite le juge Bernardin, dont la- besogne est d'autant plus méritoire qu'elle- s'exerce sur les officiers de la garnison de- La clôture de la discussion générale va être- prononcée lorsque le garde des sceaux monte à- la tribune. Sur le cas de M. Bernardin, il dé- clare qu'il a appliqué à ce juge de paix la pé- ne volée par la Chambre, celle d'un blâme, et- qu'il n'a pas plus loin.

LA DÉLATION

La Journée à Nancy
 Mercredi 7 décembre. — IMAGOCURIE-CONCERTION
 Brasserie Michaux, matinée de gala de 3 h. à 7 heures. (Voir programme 5^e page).
 Théâtre municipal, Le Jongleur
 8 h. soir.
 de Notre-Dame
 8 h. 12. — Exposition d'Art décoratif.
 La Température
 Conférence de M. Prunty.
 Mercredi 7 décembre. — Le bulletin météo- rologique de M. Schmidt, opticien, 11, rue V.-A- merval, relève, au barom. : 7 h. mat., 733 ; midi, 732 ; 4 h. s., 731. Au thermomètre : 7 h. mat., + 10 ; midi, + 10 ; Maxima : + 12 ; Minima : + 10. Maxima : + 12.

NANCY

La Journée à Nancy
 Mercredi 7 décembre. — IMAGOCURIE-CONCERTION
 Brasserie Michaux, matinée de gala de 3 h. à 7 heures. (Voir programme 5^e page).
 Théâtre municipal, Le Jongleur
 8 h. soir.
 de Notre-Dame
 8 h. 12. — Exposition d'Art décoratif.
 La Température
 Conférence de M. Prunty.
 Mercredi 7 décembre. — Le bulletin météo- rologique de M. Schmidt, opticien, 11, rue V.-A- merval, relève, au barom. : 7 h. mat., 733 ; midi, 732 ; 4 h. s., 731. Au thermomètre : 7 h. mat., + 10 ; midi, + 10 ; Maxima : + 12 ; Minima : + 10. Maxima : + 12.

gré à gré, relatifs à la fourniture d'enveloppes de paillasse, de couvertures et de chaussures à distribuer aux indigents. M. le docteur Remy, rapporteur, expose sur quoi ont porté les marchés et quelles sommes y sont affectées; il termine son rapport en estimant que plus tard il y aura lieu de mettre ces fournitures en adjudication.

M. Ney. — Pourquoi n'a-t-on pas fait d'adjudication cette année ?

M. le docteur Remy. — Il était trop tard pour y procéder.

M. Barbas. — Du reste il y a des fournitures pour lesquelles l'adjudication serait trop onéreuse. Il faut penser aux frais nécessaires à chaque adjudication.

M. le docteur Baraban prend part à la discussion. Il explique que la Commission du bureau de bienfaisance a le droit de traiter directement pour toutes sommes inférieures à 2.000 francs. Cependant avant de passer un marché, cette commission s'entoure de tous les renseignements nécessaires et ne traite qu'après avoir demandé à divers commerçants des types et des prix. Le fournisseur est celui qui, à qualité égale, fait le plus bas prix.

M. Bournique est partisan des adjudications. Il aimerait mieux voir tous les marchés se traiter par cette méthode.

M. le docteur Baraban leur répond. Il indique longuement le fonctionnement de la Commission qui s'adjoint pour toutes les fournitures des hommes compétents. Ceux-ci sont appelés à donner leur avis sur les types fournis à la Commission.

M. Bournique constate que ce n'est pas le Bureau de bienfaisance qui remet aux fournisseurs les types des marchandises qui lui sont nécessaires. Ce sont les fournisseurs qui les proposent. Il voudrait voir cesser cet état de choses.

M. Ney insiste sur la fourniture de chaussures qui a une certaine importance, à son avis. Le montant du marché est de 800 fr. Il aurait désiré qu'on procédât à une adjudication.

M. Barthelemy explique le mode de procéder dans les adjudications des fournitures aux hospices et parle de l'adjudication des vins.

Il y a 60 ou 70 échantillons proposés, la Commission s'adjoint des dégustateurs qui, eux, désignent le vin qui leur paraît le meilleur.

Ces échantillons sont cependant apportés par les fournisseurs.

M. le Maire clot la discussion en disant que cette question a déjà été soulevée au sein de la Commission. Du reste, le rapport de M. Remy conclut en la mise en adjudication de ces diverses fournitures.

Le Conseil, sur la proposition de M. le Maire, adopte la demande de déclaration d'utilité publique de l'œuvre d'assistance par le travail.

M. Gérard, rapporteur, conclut à l'adoption d'un marché de gré à gré, pour assurer le marché des services municipaux. Il s'agit de 600 fr. d'impressions. — Adopté.

Sur les propositions de M. Ney, le Conseil lit- guide à 719 fr. la pension de retraite de M. Wolff, sous-brigadier de police; à 271 fr. la pension de retraite de Mme Lorentz, veuve d'un ancien garde-champêtre et enfin sur le rapport de M. de Roche du Teilloy, accorde l'autorisation de couverture du ruisseau des Buites, à condition que l'intéressé ne construira pas sur ce terrain, que la ville pourra y faire passer ses chevaux et voitures et que le concessionnaire paiera à la ville une redevance annuelle de 20 francs.

L'ordre du jour est terminé. Le Conseil se réunit en comité privé.

207

MAISON DES ASINS RÉUNIS

MAISON DE SAINT-NICOLAS

EXPOSITION SPÉCIALE ET GRANDE MISE EN VENTE

(Voir au 1^{er} étage, rue Victor-Poiré)

JOUETS



Engager nos Clients à venir visiter cette EXPOSITION qui leur permettra la fraîcheur de nos JOUETS et de leur variété.

BON MARCHÉ RÉEL ENTRÉE LIBRE

À la Nouvelle Maison
B. FRANCK
 64, rue Saint-Dizier, 64, NANCY
 Grande Spécialité de Chaussures
 EN TOUS GENRES
 DE QUALITÉ SUPÉRIEURE POUR
 Hommes, Dames, Fillettes et Enfants.
 Rayon Spécial
 DE CHAUSSURES DE TRAVAIL
 BRODEQUINS ferrés pour hommes depuis 5/50
 Bas et Chaussures DE LAINE ET DE COTON
 Il sera fait une remise aux membres des Syndicats ouvriers sur présentation de leur carte.

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
J. Duquesne
 76, Grande-Rue (V.-V.), NANCY
 Maison vendant la Montre suisse à des prix irrévocables, meilleur marché que la montre d'occasion.
 Montre or, dame, depuis... 35 fr.
 Argent, homme et dame, depuis... 13 fr.
 Régulateurs, 24 Hg., acier anore 13,50
 18 Hg., acier anore 12,50
 Seule maison vendant ce genre de régulateurs à ressorts incessables, garantis 5 ans.
 Articles de Première Communion
 RÉPARATIONS D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE ET DE GRAPHOPHONES
 Remise aux Syndicats
 L'Imprimerie Ouvrière
 NANCY, 47, rue de la Hache, 47, NANCY
 se recommande à l'attention des Organisations syndicales pour l'exécution de tous leurs Imprimés. — Prix spéciaux.

EMILE VOILAND
 Fabricant de Chaussures
 Angle des rues de Belfort et Hoche
 NANCY
 Spécialité pour Hommes et Gargonnettes
 FABRICATION SOignée
 PRIX AVANTAGEUX
 Défilant toute concurrence
 Fournitures à des prix spéciaux pour Coopératives
 ARTICLES POUR PREMIÈRE COMMUNION
 Horlogerie de Besançon
Arthur MONNOT
 125 bis, rue Saint-Dizier, NANCY
 Bijouterie - Orfèvrerie - Lunetterie
 200 bis, rue de la Hache, NANCY
 Chronomètre de précision
 Nickel 90 s., Acier 22 s., Argent 22 s.
 Garantie de cinq ans
 REMISE AUX MEMBRES des Syndicats ouvriers

veux parler de l'œuvre des bureaux de placement coopératif, c'est-à-dire de place-ment opéré grâce à la coopération loyale et sans arrière-pensée des patrons et des ouvriers. En Allemagne, les patrons ont su faire montre d'idées larges et conciliantes. Les ouvriers allemands, qui ne sont pas moins socialistes que certains de nos ouvriers français, ont témoigné de leur côté, d'un esprit aussi pratique que patriotique. Nous tenterons donc de réaliser à Nancy une œuvre semblable, œuvre de solidarité, d'épanouissement et d'union.

M. Lanterrier, au sujet du budget des sapeurs-pompiers, fait remarquer que le traitement des sapeurs y figure encore.
 M. le Maire répond que cette suppression est à l'étude, mais qu'on ne peut la résoudre pour le moment. On verra plus tard.

Sur la question des écoles communales, M. Georget présente au Conseil quelques observations sur les enfants qui circulent et traînent dans les rues au lieu de fréquenter l'école. Il demande quelle mesure a été prise pour obvier à cet état de choses.
 M. le Maire répond qu'il s'est préoccupé de cette question. Périodiquement il a fait un défilé sur les listes d'une école, ils le feraient inscrire aussitôt dans l'école du quartier où résident les parents, et ces derniers seraient ensuite appelés au bureau de police pour répondre à cette infraction à la loi sur l'instruction obligatoire. M. le Maire espère que cette mesure suffira à réprimer et à enrayer le vagabondage des enfants.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du mercredi 7 décembre 1904
 M. le Maire ouvre la séance à 3 heures.
 M. Liébaux remplit les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour appelle la lecture du procès-verbal de la séance du 16 novembre, qui est adopté sans observations.
Le budget de 1905
 Vient ensuite le budget de l'année 1905. Le rapport de M. Bretagne est distribué aux conseillers. Personne ne demandant la parole pour la discussion générale, M. le Maire donne lecture des différents articles.
 Sur l'article 21, M. Michaut fait remarquer que jusqu'à ce jour, le Maire de la ville avait le droit de consentir des baux ; il demande à ce que ce droit soit continué. Le Conseil est de cet avis.

Arrivant à l'article 76 : versement par l'adjudicataire de la construction des baraques pour la foire de mai, M. Millery fait remarquer que la somme portée pour 1905 est la même que celle figurant au budget de 1904. Or une délibération du Conseil municipal a décidé de réduire cette somme de la moitié.
 M. Michaut répond qu'il n'est pas possible de savoir dès maintenant quelle sera exactement la longueur des baraques qui seront construites en 1905. Le chiffre qui figure au budget n'est donc qu'une prévision. L'entrepreneur n'aura à payer qu'à mesure qu'il sera construit.

Les divers chapitres des recettes étant épuisés, on passe aux dépenses. M. le Maire fait remarquer que dans les dépenses de la Mairie, figure l'article chauffage pour une somme importante.

Il espère que cette dépense diminuera bientôt dans de notables proportions, grâce aux recherches et aux travaux entrepris par l'honorable M. Lanterrier, l'inventeur de la bouille en Lorraine, qui a vu le succès venir couronner ses efforts. Grâce à lui, la Lorraine sera bientôt dotée d'une nouvelle source de richesse et verra sa prospérité s'accroître. Aussi M. Beauchet s'élève-t-il aux remerciements du Conseil municipal d'adresser des remerciements à leur collègue.
 Cette proposition est accueillie par d'unanimes applaudissements.

Sur l'art. 148, service médical municipal et d'hygiène, M. le Maire est heureux d'annoncer que M. le docteur Paul Parisot, frère du docteur Pierre Parisot, ancien conseiller municipal, et M. le docteur Vigueron ont bien voulu consentir à apporter leur concours aux docteurs faisant déjà partie de ces services. Il propose au Conseil de voter des remerciements à ces deux docteurs qui ont offert d'exercer gratuitement ces fonctions. Le Conseil vote ces remerciements à l'unanimité.

Une déclaration de M. Beauchet
 A l'occasion de l'article relatif à la subvention de 3100 fr. accordée aux Caisses de secours des syndicats ouvriers, M. le Maire fait la déclaration suivante.

Vous avez pu voir déjà, dans le rapport de M. Bretagne dans quel esprit a été conçue la modification de rubrique approuvée à cet article. Ce n'est nullement, je tiens à l'affirmer hautement, dans une pensée de défiance ou d'hostilité à l'égard des syndicats ouvriers. Si la municipalité avait été antipathique à ces syndicats, elle aurait eu un moyen bien simple de le manifester, c'eût été de supprimer ou de réduire la subvention. Elle a, au contraire, la plus grande sympathie pour les syndicats considérés individuellement, en tant qu'ils restent sur leur véritable terrain qui est celui de la défense des intérêts professionnels, de l'assistance et des secours.

Aussi maintient-elle intégralement la subvention antérieure. Nous entendons même que cette subvention restera exclusivement consacrée aux syndicats qui faisaient antérieurement partie de la Fédération. Elle ne sera pas diminuée d'un sou à leur préjudice.

Mais nous entendons aussi, si d'autres syndicats se présentent à nous, pour réclamer notre concours pour leurs œuvres d'assistance, leur venir en aide comme aux premiers et cela sans nous préoccuper de leur couleur. Sans doute, dans l'interview dont m'ont honoré dernièrement les délégués des syndicats fédérés, ceux-ci ont qualifié de traitres les syndicats jaunes. C'est là, je crois, une affirmation bien audacieuse. En tout cas, nous n'avons pas nous, municipalité, à prendre parti dans ces discussions entre syndicats. Nous devons notre bienveillance à tous, sans distinction de couleur, et nous ne sommes pas à Byzance pour donner la préférence aux jaunes, rouges, bleus ou verts. Tous nous paraissent également dignes d'intérêt, et tous peuvent compter sur notre assistance.

Nous leur distribuons des subventions analogues pour leurs œuvres de secours ou de prévoyance et nous verrons aussi, s'il n'y a pas lieu de venir en aide à tous les syndicats, en général, dans leur lutte contre cet autre fléau des travailleurs, le chômage involontaire et accidentel.

On nous a reproché, il est vrai, de compromettre par notre modification, l'œuvre de placement des ouvriers à laquelle se livre la Fédération. Cet œuvre est fort louable, sans doute, en elle-même, mais donne-t-elle les résultats espérés ? Dans l'interview dont je parlais les délégués de la Fédération ont avoué que non, et la cause en serait, d'après eux, dans la défiance des patrons vis-à-vis de la Fédération.

Eh bien, Messieurs quand nous serons débarrassés du sonnet des grands travaux qui nous absorbent actuellement, nous donnerons toute notre attention à cette question de placement des ouvriers.
 Nous verrons s'il n'est pas possible de réaliser en France, à Nancy, une œuvre qui donne de très bons résultats dans d'autres pays, notamment en Allemagne. Je

M. Noy — Pourquoi n'a-t-on pas fait d'adjudication cette année ?
 M. le docteur Remy — Il était trop tard pour y procéder.
 M. Darbas — Du reste il y a des fournitures passées, sur lesquelles l'adjudication serait trop onéreuse. Il faut penser aux frais nécessaires à chaque adjudication.
 M. le docteur Baraban prend part à la discussion. Il explique que la Commission du bureau de bienfaisance a le droit de traiter directement pour toutes sommes inférieures à 2.000 francs. Cependant avant de passer un marché, cette commission a en outre de tous les renseignements nécessaires et ne traite qu'après avoir demandé à divers commerçants des types et des prix. Le fournisseur est celui qui, à qualité égale, fait le plus bas prix.

M. Bottrique fait la proposition de l'adjudication de la fourniture de vin. Il aimerait mieux voir tous les marchés se traiter par cette méthode.
 M. le docteur Baraban leur répond. Il indique l'importance du fonctionnement de la Commission qui s'adjoint pour toutes les fournitures des hommes compétents. Ceux-ci sont appelés à donner leur avis sur les types fournis à la Commission.

M. Bottrique constate que ce n'est pas le Bureau de bienfaisance qui remet aux fournisseurs les types des marchandises qui lui sont nécessaires. Ce sont les fournisseurs qui les proposent. Il voudrait voir cesser cet état de choses.
 M. Noy insiste sur la fourniture de chaussures qui a une certaine importance, à son avis. Le montant du marché est de 850 fr. Il aurait désiré qu'on procédât à une adjudication.

M. Barthélemy explique le mode de procéder dans les adjudications des fournitures aux hospices et parle de l'adjudication des vins.
 Il y a 60 ou 70 échantillons proposés, la Commission s'adjoint des dégustateurs qui, eux, désignent le vin qui leur paraît le meilleur.
 Ces échantillons sont cependant apportés par les fournisseurs.
 M. le Maire clot la discussion en disant que cette question a déjà été soulevée au sein de la Commission. Du reste, le rapport de M. Remy conclut en la mise en adjudication de ces divers fournitures.

Le Conseil, sur la proposition de M. le Maire, adopte la demande de déclaration d'utilité publique de l'œuvre d'assistance par le travail.
 M. Girard, rapporteur, conclut à l'adoption d'un marché de gré à gré, pour assurer le marche des services municipaux. Il s'agit de 600 fr. d'impressions. — Adopté.

Sur les propositions de M. Noy, le Conseil lit : guide à 719 fr. la pension de retraite de M. Wolf, sous-brigadier de police ; à 274 fr. la pension de retraite de Mme Loreau, veuve d'un ancien garde-champêtre et enfin sur le rapport de M. de Roche du Teilley, accorde l'autorisation de couverture du ruisseau des Buites, à condition que l'intéressé ne construira pas sur ce terrain, que la ville pourra y faire passer ses chevaux et voitures et que le concessionnaire paiera à la ville une redevance annuelle de 20 francs.

L'ordre du jour est terminé. Le Conseil se réunit en comité privé.

M. Gutton donne au Conseil des renseignements sur les colonies scolaires de la Meuse. Ce département a envoyé 103 enfants aux environs de Gérardmer. On a constaté au retour que le séjour dans les Vosges leur avait été très profitable, car tous avaient augmenté de poids d'environ 3 kilogrammes.

M. le Dr Remy présente quelques observations au sujet du crédit de 10.000 fr. affecté à la Crèche municipale. La Crèche St-Nicolas ne coûte que 4.000 et quelques francs. La différence entre ces deux sommes est énorme. D'où peut-elle provenir ?
 M. Déglin donne des explications, regrettant de ne pas avoir été prévenu de cette question avant la réunion du Conseil municipal, car il aurait apporté des documents.

M. Xardel insiste. Il ne pense pas que les berceuses soient payées plus à un endroit qu'à l'autre. Il faut donc qu'il y ait un excédent de dépenses d'un autre côté.
 Une assez longue discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Déglin, Paul et Xardel. Finalement l'incident est clos et le chiffre proposé est adopté.

M. Marcol constate que la dépense de 2520 fr. pour le remontage des 16 horloges et leur mise à l'heure est excessive.

M. Michaut lui fait remarquer que malgré tous les perfectionnements apportés il est toujours nécessaire de remonter ces horloges et de les remettre à l'heure assez souvent. Il explique le mécanisme actuel. Pour lui cette dépense est nécessaire.

M. Lanterrier fait également une observation au sujet des sommes consacrées au Conservatoire de Musique. Il voudrait voir diminuer cet article du budget et augmenter les subventions destinées aux élèves des écoles des Arts et Métiers.

Après une réponse très courte et justifiant ces dépenses, M. le Maire met aux voix l'ensemble du budget qui est adopté à l'unanimité.

Tout aussitôt M. le Maire donne lecture d'une dépêche ministérielle par laquelle le Ministre des Beaux-Arts déclare qu'il est tout disposé à augmenter la subvention de l'Etat à cette école, à condition toutefois que la ville s'engage à reconstruire ou tout au moins à étudier dans un bref délai le projet de reconstruction de cette école.
 Le Conseil dans une délibération antérieure a décidé cette construction. La chose est résolue.

Il n'y a donc qu'à répondre au ministre que la municipalité est décidée d'étudier les projets dans un bref délai.
 Le Conseil est de cet avis. Il sera donc répondu dans ce sens au ministre.

M. Paul lit au Conseil un rapport très détaillé sur le projet de budget des hospices civils pour l'année 1905.

La Commission des finances a donné un avis favorable à ce projet qui donne, il est vrai un minime excédent de recettes.
 Toutes les recettes et les dépenses sont bien justifiées. Adopté.
 Le Conseil adopte ensuite sans observations sur les propositions du même rapporteur, M. Paul, le projet de budget du bureau de bienfaisance et le projet de budget de la maison des Orphelins pour l'exercice 1905.
 L'ordre du jour appelle ensuite l'avis à donner par le Conseil, sur quatre délibérations de la Commission administrative du bureau de bienfaisance, ayant pour objet des marchés de

207-34

gré à gré, relatifs à la fourniture d'enveloppes de patillasses, de couvertures de chaussures à distribuer aux indigents. M. le docteur Henry, rapporteur, expose sur quoi ont porté les marchés et quelles sommes y sont affectées; il termine son rapport au estimant que plus tard il y aura lieu de mettre ces fournitures en adjudication.

M. Noy — Pourquoi n'a-t-on pas fait d'adjudication cette année ?
 M. le docteur Remy — Il était trop tard pour y procéder.
 M. Darbas — Du reste il y a des fournitures passées, sur lesquelles l'adjudication serait trop onéreuse. Il faut penser aux frais nécessaires à chaque adjudication.

M. le docteur Baraban prend part à la discussion. Il explique que la Commission du bureau de bienfaisance a le droit de traiter directement pour toutes sommes inférieures à 2.000 francs. Cependant avant de passer un marché, cette commission a en outre de tous les renseignements nécessaires et ne traite qu'après avoir demandé à divers commerçants des types et des prix. Le fournisseur est celui qui, à qualité égale, fait le plus bas prix.

M. Bottrique fait la proposition de l'adjudication de la fourniture de vin. Il aimerait mieux voir tous les marchés se traiter par cette méthode.
 M. le docteur Baraban leur répond. Il indique l'importance du fonctionnement de la Commission qui s'adjoint pour toutes les fournitures des hommes compétents. Ceux-ci sont appelés à donner leur avis sur les types fournis à la Commission.

M. Bottrique constate que ce n'est pas le Bureau de bienfaisance qui remet aux fournisseurs les types des marchandises qui lui sont nécessaires. Ce sont les fournisseurs qui les proposent. Il voudrait voir cesser cet état de choses.
 M. Noy insiste sur la fourniture de chaussures qui a une certaine importance, à son avis. Le montant du marché est de 850 fr. Il aurait désiré qu'on procédât à une adjudication.

M. Barthélemy explique le mode de procéder dans les adjudications des fournitures aux hospices et parle de l'adjudication des vins.
 Il y a 60 ou 70 échantillons proposés, la Commission s'adjoint des dégustateurs qui, eux, désignent le vin qui leur paraît le meilleur.
 Ces échantillons sont cependant apportés par les fournisseurs.

M. le Maire clot la discussion en disant que cette question a déjà été soulevée au sein de la Commission. Du reste, le rapport de M. Remy conclut en la mise en adjudication de ces divers fournitures.

Le Conseil, sur la proposition de M. le Maire, adopte la demande de déclaration d'utilité publique de l'œuvre d'assistance par le travail.
 M. Girard, rapporteur, conclut à l'adoption d'un marché de gré à gré, pour assurer le marche des services municipaux. Il s'agit de 600 fr. d'impressions. — Adopté.

Sur les propositions de M. Noy, le Conseil lit : guide à 719 fr. la pension de retraite de M. Wolf, sous-brigadier de police ; à 274 fr. la pension de retraite de Mme Loreau, veuve d'un ancien garde-champêtre et enfin sur le rapport de M. de Roche du Teilley, accorde l'autorisation de couverture du ruisseau des Buites, à condition que l'intéressé ne construira pas sur ce terrain, que la ville pourra y faire passer ses chevaux et voitures et que le concessionnaire paiera à la ville une redevance annuelle de 20 francs.

L'ordre du jour est terminé. Le Conseil se réunit en comité privé.

M. Gutton donne au Conseil des renseignements sur les colonies scolaires de la Meuse. Ce département a envoyé 103 enfants aux environs de Gérardmer. On a constaté au retour que le séjour dans les Vosges leur avait été très profitable, car tous avaient augmenté de poids d'environ 3 kilogrammes.

M. le Dr Remy présente quelques observations au sujet du crédit de 10.000 fr. affecté à la Crèche municipale. La Crèche St-Nicolas ne coûte que 4.000 et quelques francs. La différence entre ces deux sommes est énorme. D'où peut-elle provenir ?
 M. Déglin donne des explications, regrettant de ne pas avoir été prévenu de cette question avant la réunion du Conseil municipal, car il aurait apporté des documents.

M. Xardel insiste. Il ne pense pas que les berceuses soient payées plus à un endroit qu'à l'autre. Il faut donc qu'il y ait un excédent de dépenses d'un autre côté.
 Une assez longue discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Déglin, Paul et Xardel. Finalement l'incident est clos et le chiffre proposé est adopté.

M. Marcol constate que la dépense de 2520 fr. pour le remontage des 16 horloges et leur mise à l'heure est excessive.

M. Michaut lui fait remarquer que malgré tous les perfectionnements apportés il est toujours nécessaire de remonter ces horloges et de les remettre à l'heure assez souvent. Il explique le mécanisme actuel. Pour lui cette dépense est nécessaire.

M. Lanterrier fait également une observation au sujet des sommes consacrées au Conservatoire de Musique. Il voudrait voir diminuer cet article du budget et augmenter les subventions destinées aux élèves des écoles des Arts et Métiers.
 Après une réponse très courte et justifiant ces dépenses, M. le Maire met aux voix l'ensemble du budget qui est adopté à l'unanimité.
 Tout aussitôt M. le Maire donne lecture d'une dépêche ministérielle par laquelle le Ministre des Beaux-Arts déclare qu'il est tout disposé à augmenter la subvention de l'Etat à cette école, à condition toutefois que la ville s'engage à reconstruire ou tout au moins à étudier dans un bref délai le projet de reconstruction de cette école.
 Le Conseil dans une délibération antérieure a décidé cette construction. La chose est résolue.
 Il n'y a donc qu'à répondre au ministre que la municipalité est décidée d'étudier les projets dans un bref délai.
 Le Conseil est de cet avis. Il sera donc répondu dans ce sens au ministre.
 M. Paul lit au Conseil un rapport très détaillé sur le projet de budget des hospices civils pour l'année 1905.
 La Commission des finances a donné un avis favorable à ce projet qui donne, il est vrai un minime excédent de recettes.
 Toutes les recettes et les dépenses sont bien justifiées. Adopté.
 Le Conseil adopte ensuite sans observations sur les propositions du même rapporteur, M. Paul, le projet de budget du bureau de bienfaisance et le projet de budget de la maison des Orphelins pour l'exercice 1905.
 L'ordre du jour appelle ensuite l'avis à donner par le Conseil, sur quatre délibérations de la Commission administrative du bureau de bienfaisance, ayant pour objet des marchés de

Conseil municipal de Nancy

Séance ordinaire de décembre 1904
Le budget

La séance est ouverte à 3 h. 10 ; M. le maire préside. M. Liébaut est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire. M. Royer donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 novembre 1904, qui est accepté sans observation.

On passe immédiatement à la discussion des questions portées à l'ordre du jour ; celui-ci appelle d'abord l'examen des articles du budget ordinaire de l'exercice 1905. Le budget est voté à l'unanimité ; il se balance par les chiffres suivants :

Recettes ordinaires et extraordinaires.....	4.061.784 fr. 49
Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	4.060.346 fr. 05

Excédent des recettes... 1.438 fr. 44

Malgré le vote unanime, certaines observations ont été présentées au cours de la lecture des articles ; c'est ainsi que, sur une observation faite par M. Michaut, le conseil a décidé de renouveler à M. le maire le droit de consentir tous baux concernant les locations des propriétés communales.

La houille en Lorraine. — En ce qui concerne l'augmentation de dépenses au chapitre 1er (frais de bureau de mairie : 2.223 fr.), M. le maire a indiqué, en passant, que cette augmentation provenait en partie de l'augmentation du prix du chauffage, augmentation qui n'a plus que peu de temps à subsister, s'il est vrai que la Lorraine va devenir bassin houillier. Il profite de l'occasion pour féliciter les initiateurs des recherches de houille dans notre région.

Le service d'hygiène. — Au sujet du service de l'hygiène et en particulier du service médical, M. le maire est heureux d'annoncer qu'il vient d'être renforcé de deux médecins, en la personne de MM. les docteurs Paul Parisot, comme sous directeur du service, et Vigneron, comme médecin adjoint ; ces deux fonctions sont purement gratuites. Le conseil vote des félicitations aux deux médecins.

La subvention des syndicats. — On se souvient qu'il avait été question de supprimer la subvention annuelle de 3.000 fr. accordée à la Fédération des syndicats. Or cette subvention, supprimée en principe, réapparaît, grosse du montant de la subvention accordée à la section des Travailleurs du Livre ; elle se trouve maintenant portée au budget sous la rubrique : « Subvention aux caisses de secours des syndicats ouvriers de la ville de Nancy ».

M. Beauchet explique cette transformation en assurant les syndicats que l'administration n'éprouve vis-à-vis d'eux ni hostilité, ni défiance ; elle a estimé qu'il convenait de maintenir la subvention, dans un esprit propre à la faire profiter à tous les syndicats faisant partie de la Fédération actuelle. Elle affirme, par cela même, sa bienveillance envers tous les syndicats, sans s'inquiéter de leurs idées et des couleurs multiples qu'ils peuvent revêtir ; elle n'a pas à s'inquiéter si les « jaunes » peuvent porter un préjudice à d'autres ; elle a à cœur de favoriser tous les syndicats ouvriers qu'ils soient rouges, jaunes, verts ou bleus.

« On a dit que nous voulions porter atteinte à la Fédération, en détruisant son bureau de placement ; c'est inexact, car notre intention est, au contraire, de chercher à réaliser une œuvre de placements utiles, une œuvre de placements corporatifs, tels qu'ils se pratiquent aujourd'hui en Allemagne et en Belgique ; c'est, en quelque sorte, la coopération de tous les travailleurs pour l'amélioration de leur sort. Les Allemands, qui ne sont ni moins pratiques, ni moins patriotes que les patrons et ouvriers français, retirent de ce système une amélioration et un avantage que tous reconnaissent. » Telles furent, du moins, les explications de M. le maire.

L'école buissonnière. — A propos du budget de l'enseignement primaire, M. Georget demande que l'on oblige les enfants à aller à l'école, au lieu de les laisser vagabonder par les rues.

M. le maire répond qu'après entente avec M. le procureur de la République, dont il loue en passant l'urbanité, la police va être chargée officiellement de conduire aux écoles les enfants qui seraient trouvés dans les rues pendant les heures de classes ; ils seront amenés à l'école qu'ils désignent comme étant celle où ils sont inscrits. Si cette déclaration est reconnue inexacte, ils seront conduits au poste de police, et procès-verbal sera dressé contre les parents, conformément aux prescriptions de la loi scolaire.

Colonies scolaires. — M. Georget demande si le sacrifice que la ville s'est imposé pour procurer des vacances aux enfants leur a été profitable ; cette fois, c'est M. Déglin qui répond : « Nous n'avions, dit-il en substance, qu'un crédit de 600 fr. à dépenser, l'an dernier. Nous avons pris six enfants dans chacune des écoles laïques Lhomel et Moutiers ; nous en avons également pris six dans deux écoles de frères. Les vingt-quatre enfants, placés dans deux colonies distinctes, à Ménil-Flin, ont très bien profité ; on a même remarqué, à leur retour, que plusieurs avaient grandi ». Et M. Déglin, assurait-on dans le public, allait demander à faire partie, l'an prochain, d'une de ces colonies.

M. Gutton signale une colonie de la Meuse (403 élèves), dont les participants, placés dans les Vosges, à Xonrupt, ont « profité », en moyenne, de six livres : bon pays !

Les pouponnières. — M. le docteur Remy se plaint que la crèche municipale absorbe à elle seule autant de crédits que les trois établissements privés de la Société des crèches ; il estime que le prix de journée est relativement supérieur à celui de ces crèches, où il ne s'est élevé, au cours de l'exercice dernier, qu'à 0.048. M. Xardel appuie cette réclamation.

M. Déglin fournit des explications, desquelles il ressort que le chauffage est plus coûteux à la crèche municipale, où du reste les enfants sont soignés avec une sollicitude extrême ; aliments fortifiants et médicaments leur sont donnés sans compter, et M. l'adjoint estime que la vie de ces petits êtres n'a pas à être marchandée. Sous le bénéfice de ces explications, l'incident est clos.

Conservatoire de musique. — M. le maire demande au Conseil d'ajouter au budget (article 334) relatif aux subventions à des élèves du Conservatoire de musique de Paris un nouveau crédit de 1.200 fr., destiné à subventionner deux élèves, dont la demande sera examinée en comité privé. Le Conseil accepte, et le crédit de 1.501 fr. est porté à 2.701 fr.

Nos horloges. — M. Marcot se plaint que le crédit affecté à la mise à l'heure des horloges soit trop élevé. Cette observation n'a pas trouvé grand écho près du Conseil, qui sans doute estime, comme beaucoup d'autres, que ces horloges, qui pourraient être plus nombreuses, laissent souvent à désirer comme exactitude.

Musique! — M. Lanterrier estime que le conseil accorde trop facilement son concours à des sociétés musicales et autres, au détriment de certaines autres œuvres pour lesquelles il n'est rien fait ; il aimerait voir subventionner des élèves pour des écoles pratiques, Arts et Métiers de Châlons, etc.

M. Paul. — Mais on les y prépare !
M. Lanterrier. — Allons donc ! Si l'on écoutait un tas de gens de Nancy, il n'y aurait bientôt plus que des chanteurs et des danseurs ! (Certains préféreraient peut-être des danseuses !)

Ecoles régionales d'Architecture et des Beaux-Arts. — M. Beauchet met fin au débat en donnant lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par laquelle celui-ci rappelle

l'urgence, pour le conseil, d'avoir à se prononcer sur la création d'une Ecole régionale d'architecture. Le conseil estime qu'il ne faut pas perdre l'occasion de profiter de la subvention offerte, et est d'avis de répondre affirmativement.

Rappelons pour mémoire qu'il existe une réserve de 200.000 fr., économisée par l'ancienne municipalité, pour être affectée à la construction de l'Ecole des Beaux-Arts. Rappelons aussi que la commission des travaux propose encore une fois de la construire sur l'emplacement du Jardin botanique, celui-ci devant être lui-même reporté sur une des extrémités du parc Sainte-Marie.

Questions diverses. — Le budget étant épuisé, on reprend la discussion des articles portés à l'ordre du jour.

Le conseil émet des avis favorables aux projets de budget des Hospices civils, du Bureau de bienfaisance, de la Maison des Orphelins. Il rend, en passant, justice à la bonne administration et au dévouement des administrateurs.

Il émet également un avis favorable à quatre marchés de gré à gré, traités par le conseil d'administration du Bureau de bienfaisance, relatifs à la fourniture de paillasses, couvertures, chaussures et galoches ; il fait toutefois cette restriction qu'à l'avenir l'administration aurait tout intérêt à procéder par voie d'adjudication. M. Ney se plaint que l'adjudication n'ait pas eu lieu ; M. le docteur Baraban explique que les fournitures inférieures à 2.000 fr. ne sont point soumises à l'adjudication.

M. Bournique estime que toutes les fournitures devraient être faites par voie d'adjudication. M. Paul répond que c'est là une façon d'augmenter les frais ; il ne doit cependant pas ignorer que les frais sont à la charge des adjudicataires.

M. Bournique se plaint que ce soient les fournisseurs qui imposent leurs types, tandis qu'au contraire ce devrait être le Bureau de bienfaisance qui devrait imposer les siens. Le débat prend fin sur une déclaration de M. Bretagne, qui assure que le système de l'achat à la commission est préférable à celui de l'adjudication.

Le conseil adopte un marché de gré à gré, d'une valeur de 600 francs, intervenu entre la ville et une imprimerie — grata — de la ville.

Il liquide ensuite à 719 francs la pension de retraite à servir à M. Wolff, sous-brigadier de police, admis à la retraite, et à 271 francs celle de Mme Lorentz, veuve d'un ancien garde champêtre.

Il émet un avis favorable à la demande de déclaration d'utilité publique de l'achat, pour le prix de 32.000 francs, d'une maison nécessaire à l'Œuvre d'assistance par l'habitation.

Il adopte enfin le projet de couverture du ruisseau des Buttes et fixe la redevance à payer par M. Luc, tanneur, à la somme de 20 fr.

L'ordre du jour est épuisé, et la séance publique est levée à 5 heures. Le conseil se réunit ensuite en comité privé.

On annonce une nouvelle séance pour mardi prochain.

La Municipalité et les Syndicats

(Suite.)

Nul n'ignore que la municipalité actuelle de Nancy, n'a pas en odeur de sainteté les organisations syndicales ouvrières qui, conformément à la loi de 1884, entendent rester, sur le terrain de la défense des intérêts professionnels.

Il faudrait pour nos édiles qu'elles fassent en tant que groupement de la politique militante (de la leur s'entend) et nos organisations, tout en respectant les opinions de leurs membres, ne veulent à aucun prix se laisser embrigader dans aucun parti. Aussi ne leur pardonne-t-on pas à l'Hôtel de Ville, cette attitude, pardon dont elles se passent et qu'elles ne sollicitent pas d'ailleurs.

La généralité d'entre nous n'ignoraient pas, après les élections municipales dernières, que l'accord qui existait avec l'ancienne municipalité et nos organisations ne durerait pas avec la nouvelle, mais aucun de nous ne pensait qu'on aurait recours au moyen employé que nous ne voulons pas qualifier.

On nous avait habitué à plus de franchise et cela nous plaisait davantage. Autant on aime à connaître ses véritables ennemis et à combattre ouvertement, autant on méprise, dans le monde des travailleurs, les faux-fuyants, les mensonges et les calomnies.

Autant M. Beauchet, conseiller municipal, adversaire de nos organisations, était dans son rôle, quand, en termes un peu vifs, il les malmenait il y a quelques années en plein conseil ; autant il ne l'est plus à l'heure actuelle où, maire, il cherche à masquer par des mots sa véritable façon de penser.

Aucun de nous n'a été dupe, Monsieur le Maire, de la petite comédie que vous avez joué à nos délégués et nous plaignons ces derniers d'avoir été obligés d'y assister, car c'est un véritable supplice d'entendre quelqu'un manifester de la sympathie pour une œuvre, sachant qu'au moment où il fait ces déclarations sympathiques, il cherche par un moyen détourné à la faire disparaître.

Nous ne discuterons pas les uns après les autres les arguments invoqués par M. le maire Beauchet et M. l'adjoint Michaut, nous les résumerons en ceci : Mensonges.

Le bureau de placement gratuit pour tous donne, malgré leur dire, d'excellents résultats ; il en est de même du bureau de renseignements.

Combien de travailleurs, grâce aux conseils qui leur étaient donnés ont eu gain de cause auprès des compagnies d'assurances en cas d'accidents du travail ou à l'occasion du travail et auprès des différents tribunaux, c'est certainement ce qui déplaît à ces Messieurs.

L'Ouvrier de l'Est n'a jamais été un agent de discorde et d'excitation à la haine et il existe, nous le répétons, grâce aux sacrifices des syndiqués, il a toujours combattu les abus et il le fera toujours. N'hésitera jamais, qu'on le sache bien, à attaquer les patrons qui exploitent d'une façon éhontée les travailleurs des deux sexes, les partis politiques ou leurs représentants qui leurrent ou veulent leurrer le prolétariat. On ne se paie pas de mots dans nos organisations et on préfère un « tiens » de suite que « cent » tu auras plus tard, on est pratique et c'est ce qui fait leur force.

Cette déclaration de guerre aux syndicats ouvriers en tant qu'organisations de défense des intérêts professionnels par la municipalité actuelle doit servir d'enseignement aux travailleurs en général et aux syndiqués en particulier.

210
Aux travailleurs qui, plus que jamais, ne doivent compter que sur eux-mêmes et adhérer à leur syndicat ; aux syndiqués qui doivent s'habituer à de plus forts versements pour être entièrement libres.

Nous posons cette question aux camarades de tous les syndicats, la poser, c'est la résoudre et nous sommes convaincu qu'ils répondront à cette première attaque de la municipalité en assurant par des versements mensuels le fonctionnement permanent de la Fédération qui gêne ces bons messieurs du conseil municipal de Nancy.

CHEMINEAU.

DÉFI

Nous défions à nouveau, qui que ce soit, de prouver que *L'Ouvrier de l'Est* existe grâce à la subvention municipale, ne vit pas de ses propres ressources et des sacrifices des syndiqués.

L'« Est Républicain » et la Fédération des Syndicats

Notre confrère publiait dans son numéro du mardi, 6 décembre, courant les points essentiels du rapport de la commission des finances municipales dans lequel il était dit que « la Fédération répartissait la modique subvention municipale entre les différents syndicats, qu'il y avait eu des plaintes, que l'administration avait modifié et le libellé de l'article et le mode de distribution et que chaque syndicat en recevait sa part, qu'il pouvait conserver pour son propre usage, ou verser tout ou en partie dans la caisse de la Fédération ».

Cette façon de présenter la question étant contraire à la vérité, j'écrivais dès que j'en ai eu connaissance une lettre au rédacteur en chef de *l'Est*, qui en a publié la partie ci-dessous dans son numéro du mercredi 7, en la faisant suivre de quelques commentaires :

« Quand, il y a quelques années, le conseil municipal, faisant droit à une demande faite par les syndicats ouvriers, alloua à ceux-ci une subvention pour créer un bureau de placement et de renseignements gratuits pour tous (syndiqués ou non), les syndicats furent consultés, séparément, pour savoir s'ils voulaient toucher chacun leur part ou en faire abandon à la Fédération.

Tous votèrent l'abandon à cette dernière, il n'y a jamais eu de répartition et (contrairement à ce que dit M. le rapporteur du budget municipal), par conséquent pas de plainte concernant celle-ci, puisqu'elle n'existait pas, de par la volonté même des intéressés.

M. le rapporteur déclare que chaque syndicat recevra sa part qu'il pourra à son gré conserver pour son propre usage, ou verser en tout ou en partie dans la caisse de la Fédération. »

Il n'ignore pas que ce dernier moyen n'est pas possible, puisque dans le projet de budget pour 1905, le chapitre concernant la subvention aux chambres syndicales ouvrières et à la Fédération, est supprimé et remplacé par un, ainsi conçu : *Subvention aux caisses de secours des syndicats ouvriers.*

Je ne m'attachai pas à faire ressortir l'importance de ce changement et les expressions de M. le rapporteur ne me semblent pas exactes quand il dit : « L'administration a modifié et le libellé de l'article et le mode de distribution », c'est destination qu'il fallait dire.

Je n'ai pas à examiner, pour l'instant du moins, ce que feront les syndicats, mais

ce que je puis déclarer, c'est qu'aucun d'eux ne s'est mépris sur le véritable but de cet essai de division.

Veuillez agréer, etc.

E. LACAILLE.

Ainsi s'exprime M. Lacaille.

La vérité est bien simple. Tout le monde la connaît à Nancy. Le projet municipal a pour but de supprimer la subvention à la Fédération ouvrière parce que les dirigeants de celle-ci sont accusés d'avoir mêlé la politique et les doctrines socialistes révolutionnaires aux affaires syndicales.

M. Lacaille ne figure pas, puisque le journal de la Fédération, *L'Ouvrier de l'Est*, constate le fait tout au long.

Personnellement, je serais heureux que notre éminent confrère précise davantage, désigne ceux qu'il appelle « les dirigeants de la Fédération », si par suite de ma fonction il me considère comme tel, qu'il me dise, où et dans quel moment j'ai mêlé et la politique et les théories socialistes-révolutionnaires aux affaires syndicales.

Qu'il me permette de lui faire remarquer en attendant sa réponse que le n° 189 de *L'Ouvrier de l'Est* contient le rapport de la délégation nommée le 8 novembre dernier, dans une réunion de bureaux et comités, pour aller à la mairie demander des explications et que c'est dans ces dernières, que MM. Beauchet et Michaut ont cherché à créer cette légende contre laquelle je proteste en ce qui me concerne.

Ernest LACAILLE.

Conseil Municipal de Nancy

Cette assemblée s'est réunie le Mercredi 7 décembre à 3 heures de l'après-midi ; en se réunissant à cette heure, les travailleurs ne peuvent pas assister aux séances et c'est ce qui a permis à M. Beauchet de se livrer, sans qu'il y ait de murmures, à une petite comédie dont le but est de donner le change à l'opinion publique. L'administration municipale, a-t-il dit, avec des trémoles dans la voix, affirme sa bienveillance envers les syndicats ouvriers, et elle fait voter la suppression de la subvention qui leur est allouée depuis de longues années.

Parlant de leur bureau de placement gratuit pour tous, il a ajouté ne pas vouloir le détruire et, il fait voter la suppression des fonds qui lui sont indispensables pour exister.

Inutile de dire que tous nos Ediles ont voté cette suppression comme un seul homme, les travailleurs s'en souviendront, et il a terminé en disant que cette chère administration essaierait dans notre ville un système de placement appliqué, par exemple en Allemagne. Pour un nationaliste, ce n'est pas mal, aussi, ne désespérons-nous pas de le voir un jour être plus internationaliste que pas un d'entre nous.

VOTE

du Conseil Municipal de Nancy

Séance du 7 décembre 1904

Indemnité aux Chambres syndicales ouvrières et à la Fédération pour leur bureau de placement gratuit (3.000 fr.) :

Chapitre supprimé

Suppression votée à l'unanimité. Travailleurs souvenez-vous !

VARLOPE.

Libéral

10 x

L'eau à 0 fr. 20

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre numéro du Jeudi courant, une lettre dans laquelle un habitant du quartier de Médreville, proteste contre l'idée émise d'élever le prix de l'eau à 0 fr. 20 et contre le fait que la Ville de Nancy fournit d'eau l'assise de Maréville.

N'est-il pas exact, sur ce dernier point, qu'à la suite des travaux exécutés par la Ville de Nancy pour la captation des eaux dans la forêt de Haye, les sources qui alimentaient Maréville et même Laxou, ont été en partie tarées, ou en tout cas diminuées dans de telles proportions, qu'elles étaient devenues insuffisantes ?

En fournissant de l'eau à Maréville, je ne sais à quelles conditions, la Ville de Nancy ne ferait donc que réparer le préjudice causé à Maréville par ses travaux exécutés dans la forêt de Haye.

Un lecteur du « Libéral »

La rue Lamotte

Les habitants de la rue Lamotte, fermée récemment comme on le sait, continuent à s'amuser. L'un d'eux a suspendu après sa maison une nacelle portant les noms du propriétaire de la rue, du gardien des docks et d'une personne qui s'est particulièrement occupée de la question de la rue.

Est républicain

10 x

Est de l'Est

11 x

La rue Lamotte. — La rue Lamotte est, comme nous l'avons annoncé, fermée... par une barrière ouverte. Les habitants étaient, vendredi soir, réunis au nombre d'une quinzaine, attendant le tour de clef qui allait les cloître pour la nuit. Ce tour de clef ne fut pas donné. Pour fêter cet événement, de joyeux compères suspendirent au-dessus de la barrière toute neuve une nacelle de sauvetage, « Le Boër », destinée à traverser les flots... de boue qui encombrant cette belle rue. On parle même d'y joindre, d'ici quelques jours, un ballon dirigeable.

L'EAU A VINGT CENTIMES

Voici le paisible *Impartial* lui-même qui part en guerre contre le projet de doubler le prix de l'eau.

Nous lisons dans son numéro de dimanche une lettre dont voici quelques extraits :

Le conseil municipal de Nancy est convoqué mardi prochain, il s'agit d'élever le prix du mètre cube de l'eau et la taxe des canaux.

Ce don de joyeux avènement ne contentera pas du tout les habitants de Nancy. Ce n'est pas pour aggraver nos charges que nous avons nommé de nouveaux conseillers municipaux.

L'eau et les canaux sont une lourde charge pour les propriétaires de Nancy ; si on l'aggrave, tout le monde en souffrira.

Je demande donc au conseil municipal de Nancy, et, en cela, je suis l'interprète de beaucoup, de repousser énergiquement toute augmentation du prix des eaux et de la taxe des canaux.

Je puis vous assurer que nous retiendrons les noms de tous ceux qui voteront cette aggravation de taxe, et pas un, vous pouvez en être certain, pas un, maire et adjoints fussent-ils, ne sera élu de nouveau, car ils auront contre eux tous les propriétaires et tous les locataires de Nancy, sur qui vont retomber les nouvelles charges.

F. L.

On ne peut parler plus carrément : il faudra à nos édiles un rude courage pour vouloir leur suicide en votant le projet qui leur est soumis par la municipalité.

La rue Pène

On a placardé samedi soir, à travers Nancy, de nombreuses affiches, avec plan annexé, annonçant l'ouverture officielle de la rue Pène, entre l'avenue de Boufflers et le chemin de la Côte.

Cette rue particulière, qui avait été une première fois nommée Lacordaire, puis avenue Van Dyck, vient d'être baptisée de nouveau du nom des créateurs, les héritiers Pène.

Libéral

12 x

Dans une récente session, le Conseil municipal avait autorisé l'ouverture de cette voie nouvelle, se réservant de lui donner un vocable historique lors de son classement officiel, qui aura lieu plus tard.

C'est maintenant que les propriétaires qui voudront acquérir et bâtir dans ces parages pourront s'écrier en toute assurance : *Nul bien sans peine.*

Au cimetière du Sud

D'importants travaux sont actuellement exécutés au cimetière du Sud, en attendant son prochain agrandissement sur les terrains de Bricambeau, territoire de Nabécor-Vandœuvre.

On procède d'abord à l'élagage et à l'abatage d'un certain nombre de platanes, placés dans l'allée centrale, entre la double rangée de sapins.

Ces arbres, à essences diverses, étaient trop touffus et se nuisaient réciproquement. Il était devenu absolument nécessaire de les éclaircir, autant pour le développement rationnel de ceux qui resteront que pour les tombeaux voisins devenus tout noirs. Dans la partie inférieure du cimetière, on a procédé dans toutes les allées à des tranchées de drainage, afin de permettre l'écoulement rationnel des eaux accumulées dans ces vastes carrés funéraires.

On sait que tout le sous-sol du cimetière est une véritable nappe d'eau ; on n'a qu'à creuser une fosse de 1 m. 50 pour la voir bientôt apparaître, et l'on peut bien dire qu'au Sud on n'enterre pas les Nanciens défunts, on les noie. C'est pour obvier à ces inconvénients que la municipalité fait exécuter les importants travaux actuels, dont toute la population saisira tout le prix.

Les violons municipaux

On parle de refaire les violons municipaux. On assure qu'ils en ont le plus grand besoin. Mon Dieu, la question est assez intéressante.

Nous n'oserons pas dire que tout le monde peut aller coucher au violon. Cependant il n'est pas besoin d'être un criminel endurci pour être susceptible de passer une nuit sur le dur lit de camp.

A la sortie d'un banquet, ému par la « chaleur communicative », vous pincez en pleine rue des entrechats frénétiques et poussez des cris inarticulés, ceci après minuit. Les agents interviennent, vous leur répondez d'un ton agressif. Allons, pas de « rouspétance », vite au poste et au violon.

Les violons du bureau central de police de Nancy sont au nombre de sept. Quatre sont situés dans les sous-sols, ou les caves si on aime mieux, du derrière du bâtiment qui porte le n° 3 de la rue des Dominicains.

Pour arriver à ces quatre premiers violons, il faut emprunter un escalier en pierre, tortueux à plaisir et d'aspect fort tragique.

Après avoir descendu vingt-deux marches usagées, glissantes, éclairées par un méchant lumignon, jetant une lueur blafarde, on arrive aux cachots. Deux font face à un petit couloir. Plus loin, à gauche, sont les deux autres géoles.

Dans les deux premiers violons, d'une superficie de 3 mètres carrés, sur une hauteur de 2 m. 50, il n'y a absolument aucune bouche d'aération. Un lit de camp en bois occupe la moitié du violon. Au pied du lit est placé un baquet intime. Les caves se trouvant bien plus basses que le niveau du canal, on n'a pu se servir du tout à l'égout.

Tous les jours le nettoyeur municipal viendra chercher ce baquet, où parfois, dans la même journée, une dizaine d'individus se seront soulagés, et il le remontera dans la petite cour de l'hôtel de ville pour le nettoyer.

Si le « préposé à la salubrité » oublie sa tâche, le « baquet » restera pendant plusieurs jours dans la cellule, empestant l'atmosphère, déjà viciée naturellement.

Les deux autres violons de la cave sont, eux, aérés par deux souproux prenant jour sur la petite cour de l'hôtel de ville.

Est républicain

12 x

Maintenant que nous avons parlé des violons situés dans les sous-sols, nous allons dire deux mots des cachots situés au rez-de-chaussée, dans la cour. Ceux-ci, au nombre de trois, sont bâtis en brique, ils ne sont abrités que d'un seul côté et l'hiver il y fait un froid si grand qu'on n'ose pas y déposer quelque prévenu sans que l'agent de plan-ton au bureau central ne vienne le chercher fréquemment pour le faire chauffer au fourneau du poste.

Il semble donc qu'il y a quelque chose à faire pour améliorer les violons du bureau central, de façon à ce que leur séjour ne constitue pas un véritable châlliment qu'il n'est pas permis d'infliger à des contrevenants, ni même à des prévenus.

Est républicain
18 X

Petits bouts de pavage urgent

Nancy, le 12 décembre 1904.
Monsieur le directeur
de l'Est républicain,
Lorsque, descendant de la Ravinelle et de Boudonville par le passage de Haldat, on se dirige vers la place Carnot, on a à franchir deux bien vilains pas.

La route qui sépare en effet la place du passage, est absolument impraticable les jours de mauvais temps. En ce moment, on enfonce jusqu'à la cheville dans la boue.

L'autre endroit, plus mal partagé encore, est le morceau de la rue de la Ravinelle et du quai Claude-le-Lorrain, qui longe le passage à niveau du chemin de fer.

Là, les lourds chariots qui ne cessent de traverser le passage à niveau ont creusé de vraies fondrières. Il est périlleux pour sa chaussure de s'y aventurer et les dames y mettent leurs toilettes dans un état abominable.

C'est au point que les nombreux passants de Boudonville et du fond de la rue Isabey, lorsqu'ils ne sont pas excessivement pressés, préfèrent allonger leur parcours de cinq minutes et faire le grand tour par la gare.

Un pavage urgent s'impose en ces deux endroits. On ne doit pas uniquement enjoi-liver le centre, puisque les habitants des quartiers éloignés ne sont pas des inconnus du percuteur. Ceux de la rue de la Ravinelle et de la rue Isabey sont même tout particulièrement soignés.

Un conseiller municipal est, au reste, à deux pas du passage à niveau et doit descendre fréquemment pour gagner la ville, par le passage de Haldat. Il approuvera sûrement cette réclamation, et comme il s'agit d'une dépense insignifiante — un pavage de quelques mètres, tant sur la route qui longe la place Carnot que vers le passage à niveau de la Ravinelle — nul doute que nous n'ob-tiendrons promptement satisfaction.

On pourrait, comme modèle du travail à faire, prendre le chemin pavé, large de deux-mètres environ, qui relie le trottoir de la rue de la Ravinelle au trottoir opposé de la rue Hermite et qui permet d'aller d'une rue à l'autre sans se souiller les pieds.

Veuillez agréer, etc.
Un groupe d'habitants du quartier.

La Porte Saint-Georges

La ville de Nancy s'étant mise d'accord avec l'Etat au sujet des réparations néces-saires et des restaurations artistiques à faire à la porte Saint-Georges, on vient de commencer lundi ces travaux de réfection qui demanderont plusieurs mois.

Il y a lieu de réfectionner l'intérieur de la voûte et de rejointoyer toutes les briques; puis les deux façades demanderont une révision sérieuse de toutes les pierres de tailles et de leurs joints.

Enfin les écussons à remplacer et les statues à remettre au point entrent, pour une bonne partie, dans ces restaurations, at-tendues depuis si longtemps.

Dans les comptes de la ville, on re-trouve la mention des sommes qui ont été versées au grand sculpteur Florent Drouin pour la statue équestre de saint Georges.

Ce travail avec toutes les fournitures a été payé 2.419 francs en l'année 1608. Le bon chevalier saint Georges s'était assez bien conservé jusque vers 1870; mais de-puis cette époque il a commencé à perdre bras et jambes et à les semer de temps à autres sur les passants.

Espérons que le cavalier et sa monture, ainsi que les statues voisines vont retrou-ver leur splendeur et leur solidité primi-tives.

Libéral
18 X

Libéral
18 X

La question de l'eau

Monsieur le rédacteur en chef,

Ayant lu avec toute l'attention voulue le projet que vous venez de publier, dû à l'initiative d'un de nos concitoyens, projet concernant le surenchérissement du prix de l'eau de Moselle je vous prierais de vouloir bien accorder l'hospitalité aux observations suivantes suggérées par ladite lecture.

Nous sommes presque tous d'accord à Nancy, en ce qui concerne l'impulsion, qu'il est sou-haitable de voir donner aux travaux destinés autant à embellir notre ville qu'à l'assainir. A ce sujet il a été dit et on ne saurait trop le ré-péter, que rien ne se faisant sans argent, il faut créer des ressources nouvelles pour atteindre ces résultats. Quelles peuvent elles être? Que seront-elles? Si, au premier rang, il semble en effet très séduisant, en raison de son extrême simplicité, de demander de l'eau de Moselle, de devenir en la circonstance le « Bouc Emissai-re » de l'emprunt projeté, que faudrait-il at-tendre en réalité, d'une mesure semblable si elle venait à être adoptée, c'est ce que je vais es-sayer de faire ressortir sobriement avec le plus de clarté possible.

S'il est incontestable que les villes citées, telles le Havre, payant 0.40 son mètre cube d'eau, Rouen 0.28, Reims 0.27, Nice 0.40, Brest 0.70, l'auteur du projet omet de nous faire savoir les sommes que ces villes, les unes situées au bord de la mer, l'autre perdue au milieu des plaines de Champagne, ont dépensé, pour y amener le précieux élément qu'elles cèdent en effet aux consommateurs, aux habitants à un prix salé que nous ne connaissons pas jusqu'à ce jour, prix que leur vaut peut-être la situation géo-graphique de leur ville; il néglige aussi de nous dire si cette eau est de source et non de rivière, car on ne saurait légitimement com-parer, si filtrée soit-elle, l'eau de Moselle que nous consommons, à une eau pure de source bienet souvent difficilement captée.

M. Bichat, dans la conférence faite l'année dernière à l'Eden, à propos de la captation des eaux de la forêt de Haye, ne nous disait-il pas que non seulement l'amenée des eaux de Mos-selle avait été une œuvre hygiénique de grande importance, mais aussi une opération finan-cière de 1^{er} ordre, soit 3 à 4 millions dépensés, rapportant environ 325,000 francs, chiffre an-noncé par le budget actuel; doubler un pareil résultat par la simple substitution d'un chiffre ne serait-ce pas risquer de le compromettre? On pourrait le craindre.

Si l'on peut admettre que des propriétaires font contribuer dans une proportion indétermi-née, les locataires, dans la participation des frais inhérents à la consommation d'eau de Mos-selle, ce ne peut être qu'une faible moyenne, bien favorisée par les circonstances; et le pro-priétaire marchand d'eau à bénéfice peut être considéré, et heureusement, comme un mythe.

On pourrait citer telle maison à 17 ménages rapportant 4,500 fr. brut environ, démocrati-que par conséquent, hygiénique aussi, parce que chaque logement pourvu d'eau, de cabinets modernes, d'une buanderie commune, ayant vu sa consommation s'élever plusieurs années à 400 fr., somme qu'au prix de luttes pénibles, on n'a pu ramener à moins de 200 fr.; cette charge étant déjà bien considérable pour le re-venu indiqué; or quelle série de mesures dra-coniennes les propriétaires ne seront-ils pas amenés à prendre, pour atténuer, régulariser l'usage, disons-le aussi, souvent le gaspillage d'une eau devenue coûteuse et, augmenter sensiblement sa valeur, ne sera-ce pas en restreindre exagérément l'emploi, n'est-ce pas inciter le propriétaire à ne plus être coulant sur cette question, à supporter presque seul cette charge, et combien pourrait être précaire un jour la stabilité qu'il fait vouloir souhaiter à toute évaluation ayant à supporter le poids des charges du futur emprunt, si à une consommation large, venait à succéder une consommation sé-vère, impitoyablement raisonnée, laissant sé-journer l'eau dans les réservoirs construits à grands frais, réduisant à une activité modérée, le travail de nos turbines municipales de Mes-sein, où notre belle Moselle intarissable nous donne généreusement l'élément utile indispen-sable à la vie.

Serait-il juste aussi de demander à l'Eau, sous prétexte qu'elle passe dans les égouts construits ou à reconstruire, toute contribution, et ne payons-nous pas à l'article « Canaux » ce qui en logique peut et doit être imputable, tant à leur création qu'à leur entretien?

Une ville peut-elle aussi spéculer, au point de vue industriel, sur ce que l'on appelle « la Houille Blanche » quand les Compagnies gazé-ries d'électricité, favorisent au contraire de leurs prix réduits les entreprises consommant industriellement, leur gaz, leur énergie?

En résumé doubler le prix de la valeur de l'Eau, semble excessif; cette mesure pourrait devenir contre les prévisions de l'auteur dudit projet anti-démocratique, peut-être anti-hygié-nique. Que la Ville en possession certaine, des Eaux de Source futures, cherche à en tirer un prix rémunérateur, cela pourra être, mais pour l'instant Concluons: Si l'Eau de Moselle doit subir comme probablement toute chose impos-sible, une augmentation, qu'elle soit plutôt lé-gère, en raison des urgents services rendus par elle, et qu'il faut pouvoir lui demander de plus en plus.

Un vieux Nancien.
Agréez, Monsieur le Rédacteur en chef, etc.

Libéral
18 X

A l'Hôtel des Postes

La façade de l'hôtel des postes donnant sur la rue de la Constitution est actuelle-ment aux mains des ravaieurs.

Les maçons ont terminé la pose des cor-niches et de la jolie galerie qui fait le tour du bâtiment de ce côté.

On va terminer rapidement la pose de la toiture, afin de permettre d'activer les amé-nagements intérieurs et les travaux de plâ-trerie et de menuiserie.

La façade principale, sur la rue Pierre Fourier, est encore toute encombrée d'é-chafaudages.

On vient de poser les dernières assises du fronton central, et l'un de nos artistes nancéiens étudie actuellement un sujet monumental et allégorique, qui devra ser-vir de couronnement et d'enseigne à notre Hôtel des Postes.

TRIBUNE LIBRE

Nancy le 14 décembre 1904.

Monsieur le Rédacteur,
Veuillez, je vous prie, me permettre de me servir de vos colonnes pour soumettre une idée qui me paraît intéressante, relativement à l'embellissement de notre cité.

Il n'est question à Nancy, depuis un certain temps, que de grands travaux, tels que la créa-tion d'un parc, la construction d'un nouveau théâtre, etc.

Je suis loin de dire que toutes ces choses ne contribueront pour une large part à l'embellisse-ment de notre ville, mais considérant les dé-penses qu'entraînent ces entreprises, il me semble que l'on ferait bien mieux, tout au moins pour le moment, de continuer l'aligne-ment de nos rues et principalement, des gran-des artères.

Prenons pour exemple la rue de Strasbourg, l'un de nos plus beaux et plus passagers fau-bourgs; il existe à cent mètres de la porte St-Nicolas, un bâtiment saillant qui devrait être supprimé depuis longtemps; ce passage devient de jour en jour plus dangereux, par suite des nombreuses voitures et tramways qui circu-lent toute la journée, les uns continuant leur route le long de cette rue, les autres montant et descendant la rue de la Prairie; je m'étonne même que les accidents ne soient pas plus nom-breux à cet endroit si étroit, et je ne crois pas exagéré en disant que cet élargissement de la voie est devenu de toute première nécessité, tout en n'entraînant pas de trop fortes dépen-ses.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements, l'expression de ma considéra-tion distinguée.

Un ami de Nancy.
Monsieur le Rédacteur en chef,
Les travaux que va entreprendre notre muni-cipalité m'intéressent, comme tout ce qui peut contribuer à l'utilité ou à l'embellissement de notre cité, pourvu que, en cela, on ne sacrifie pas l'utile à l'agréable.

Les modifications dans les quartiers éloignés peuvent s'expliquer, mais j'estime qu'en dehors des cas urgents, c'est d'abord à l'intérieur de la ville qu'il faut penser.

Or, il y a une rue très fréquentée par les pié-ton et les voitures, seul trait d'union entre le centre et l'industriel du quartier Saint-Nicolas et la rue de Strasbourg, je veux parler de la rue des Fabriques, dans la partie comprise en-tre la rue St-Nicolas et la porte de ce nom, vé-ritable boyau, avec des trottoirs de 80 cent. d'un côté, et 25 cent. de l'autre, où il est impossible de s'aventurer, sans risquer d'être écrasé.

Est républicain
18 X

Pocette Républicain
18 X

Deux voitures venant en sens inverse ne peuvent plus, au point de rencontre, ni reculer, ni avancer, une fois engagée dans ce cou-loir, d'où des disputes, si ce n'est plus, entre charretiers.

Je demandais récemment à un de nos édiles pourquoi on ne songeait pas à l'élargir. « Im-possible, me fut-il répondu, à cause de l'hos-pice St-Stanislas ».

Mais alors pourquoi ne pas exécuter la rue prévue sur le plan de la ville, celle-ci partant du carrefour St-Nicolas pour aboutir à l'angle de la rue de la Prairie?

Elle remédierait à la rude montée de la rue Charles III; la porte Saint-Nicolas, passage si dangereux, se trouverait dégagée; de plus, la maison qui masque la rue de Strasbourg dis-paraitrait; enfin les voitures n'auraient plus à emprunter la rue des Fabriques.

Si le Conseil municipal veut s'occuper du projet dont je me permets de lui rappeler l'exis-tence, je crois qu'il reconnaîtrait son utilité.

Je vous serais reconnaissant, si vous voulez bien insérer dans votre estimable journal ce qui précède, et vous présente, Monsieur, mes sincères salutations.

Un vieux Nancien.

La rue de Strasbourg reliée au carrefour Saint-Nicolas

La question du projet d'ouverture d'une rue, allant de la rue de Strasbourg au car-re-four de la rue Saint-Nicolas, revient de nouveau sur le tapis.

Les intéressés font remarquer que par-tout, depuis la rue du Pont-Mouja, des rues en pentes rapides, difficilement acces-sibles aux transports, obligent les charre-tiers à emprunter les rues de la Salla et de la Prairie pour se rendre rue de Strasbourg, d'où un long détour.

Avec la rue à ouvrir, le centre de la ville se trouverait relié avec le faubourg par une voie d'accès facile.

La rue Lamotte

On sait que l'administration municipale a fait fermer par une barrière la rue Lamotte, mais jusqu'à présent, il n'avait pas été décidé que cette voie particulière serait fer-mée la nuit.

La question vient d'être tranchée, une énorme serrure a été posée à chaque porte de cette barrière, qui devra être fermée tous les soirs à partir de onze heures.

La municipalité va offrir à M. Fauville, Garcin, Bauer et à M. Papierier, directeur des docks, propriétaires collectifs de la rue, les clefs de la barrière. Elle leur donnera évidemment aussi la note du prix de la bar-rière.

UN FOUR

L'Impartial avait essayé hypocrite-ment de créer une affaire au lycée de Nancy. Un élève malade, suivant l'hypo-crite feuille, aurait été mal reçu par un domestique mal embouché.

Rien n'était plus faux; le potache s'é-tait adressé à un pauvre homme, dont la besogne consiste à nettoyer les cours de l'herbe qui s'obstine à y pousser, pauvre homme incapable de comprendre ce qu'on lui dit.

Mais le pétard d'Inzelin a fait long feu et personne ne s'est occupé de ses racontars.

Pour une fois qu'il joue au petit Geor-ges-Berry, Inzelin n'a vraiment pas de chance.

Promesses Municipales?

Au moment des dernières élections municipales, les candidats de la liste clérico-royaliste, n'avaient pas assez de belles promesses pour attirer le brave électeur. Mais, aujourd'hui l'échéance arrive, et, pour réaliser les réformes pro-jetées, on en arrive à la nécessité d'un

214

emprunt. Et comme la Municipalité actuelle est l'élu de tous les libéraux et de tous les gens riches de la ville, elle voudrait bien faire payer par le brave peuple les frais de l'élection. Déjà sur les menaces de M. Hinzelin, le richissime directeur de l'*Impartial*, on a dû reporter à vendredi la séance du Conseil municipal qui devait avoir lieu mardi. Ce n'est qu'au reste reculer que pour mieux sauter et le résultat final sera toujours le même.

On augmentera les taxes sur les matières de première nécessité et ce seront les pauvres gens qui en supporteront les conséquences. Pas de danger qu'on impose les objets de luxe, pensez donc ! que diraient ces dames de la noblesse si l'on taxait leur superflu et si l'on tentait d'apporter un peu d'égalité dans la répartition des charges ?

Aussi, sommes-nous convaincus que dans quatre ans, les électeurs nancéens se ressaisiront et donneront un bon coup de balai à la bande disparate qui a pris possession de l'Hôtel de Ville.

L'Exposition Universelle de Nancy En 1907

On n'a pas oublié notre article du mois d'août, dans lequel nous annoncions que le principe de faire prochainement une Exposition Universelle à Nancy, avait été admis avec enthousiasme par toute la Presse locale, sur une consultation gracieuse à elle demandée par M. le Maire et sa Municipalité. Il était question, alors, de 1906 ; mais diverses considérations viennent d'en faire reporter la réalisation d'une année plus loin, c'est-à-dire en 1907.

La principale raison de cet ajournement tient au délai qu'exige la préparation d'une entreprise d'une aussi grande envergure, si on veut qu'elle ait un plein succès. Seize mois à peine, qui nous séparent du 1^{er} mai 1906, sont insuffisants pour bien faire et nous ne pouvons encore une fois que féliciter la Chambre de commerce et la Municipalité de Nancy d'avoir rejeté de plano l'offre d'imprudents entrepreneurs d'Expositions, qui parlaient de 1903.

C'est, en effet, qu'il ne s'agit pas ici de l'une de ces affaires d'exhibitions, dont quelques autres villes nous ont donné, en ces derniers temps, le spectacle banal et fastidieux ; mais il s'agit au contraire, d'une manifestation industrielle, commerciale et artistique de grande allure, d'un caractère noble et prestigieux comme les grandes Expositions de Paris.

A Nancy et dans l'Est, nous avons mieux conscience de notre vitalité et de notre puissance décentralisatrice, de nos efforts vers le progrès et du sérieux en tout. Fiers de nos industriels, de nos savants, de nos artistes, nous croyons volontiers qu'aucune région de France, qu'aucune ville comme Nancy, n'égalent les nôtres par l'activité, les charmes et l'élégance. Nous ne pourrions donc admettre une Exposition quelconque dénuée d'intérêt, sans méthode, dépourvue des mérites qu'exige la solution du problème, c'est-à-dire une leçon de choses large, belle et féconde.

Notre région de l'Est dont Nancy est la capitale offre, nous ne cessons de le dire, une universalité d'éléments de

premier ordre pour une œuvre de ce genre. Aucune autre ne peut mieux réunir à la fois les produits de la nature, leur transformation par l'intelligence, leur particularité par l'art. Il semble même que l'Est suffirait grandement à lui seul, et par son patrimoine et par ses ressources, pour donner à la France une superbe fête du Travail.

Mais la Chambre de Commerce et la Mairie de Nancy, soucieuses d'assurer un plus grand éclat encore aux efforts régionaux et locaux, se sont proposés d'étendre le champ de leur action aux plus proches voisins de l'autre côté de la frontière, dont une grande partie partagent les mêmes commerces et les mêmes industries en même temps que les mêmes aspirations morales et matérielles.

Nancy et l'Est entretiennent de tels rapports d'amitié et d'affaires avec l'Alsace-Lorraine d'abord, et ensuite avec la Suisse, le Luxembourg et la Belgique, que la grande ville frontière paraît en être un véritable centre.

Ces bons voisins seront donc conviés à participer à l'Exposition Universelle de Nancy ; c'est ainsi qu'elle sera également Internationale, on peut dire plus particulièrement une Exposition frontière.

On voit donc que ce n'est pas trop que de deux ans pour préparer une telle entreprise.

On n'en est encore qu'aux prodromes mais il faut prochainement entrer dans la voie active et mettre à profit ce temps qui nous sépare de 1907. Il faut assurer d'aussi près que possible la perfection d'une organisation très complexe et très délicate. Il faut éveiller de suite la vigilance des promoteurs dont l'activité doit s'exercer sur tant d'objets dont les principaux sont la constitution du capital nécessaire de garantie et la formation des comités qui doivent s'étendre sur tout l'Est et au delà de la frontière, pour comprendre toutes les branches susceptibles de s'épanouir à la curiosité et aux études du plus de visiteurs possible.

Prochainement nous ferons connaître toute l'économie de cette importante entreprise. Pour le moment, nous n'avons tenu qu'à dire que l'Exposition de Nancy est reportée d'une année, à 1907, et que, d'après ce que nous savons, l'œuvre sera digne de Nancy et lui fera, nous en sommes certains, le plus grand honneur en même temps qu'un grand profit : profit et honneur dont bénéficiera largement toute la Région de l'Est.

Jean MICOUE.

CONSEIL MUNICIPAL DE NANCY

Séance extraordinaire du 16 décembre
Une séance mémorable. — L'augmentation des droits d'octroi.
L'élévation du prix de l'Eau.
La danse des contribuables expliquée par M. le maire.

Cette séance, au cours de laquelle devait être discutée la question d'augmentation du prix des eaux, avait attiré dans l'enceinte réservée au public de nombreux auditeurs, pour la plupart propriétaires de maisons à Nancy. Bien qu'il ait été dit et publié que la politique était exclue de l'enceinte du conseil municipal, M. Beauchet y a prononcé un grand discours, dont nous ne donnerons qu'un court résumé ; mais qui indique bien l'état d'esprit de la majorité du conseil actuel.

La séance est ouverte à trois heures. On aborde les questions portées à l'ordre du jour ; celui-ci appelle un avis à donner sur une délibération de la commission administrative du Bureau de bienfaisance pour l'acceptation d'un legs de 3,000 fr., fait par M. Le Pape. Avis favorable est donné.

Le marché de la Croix-de-Bourgogne

M. Marcot se fait l'interprète des petits commerçants du quartier de Mon-Désert pour demander la création d'un marché sur la place de la Croix-de-Bourgogne ; il voit dans cette création une source de profits pour tous, vendeurs et consommateurs. L'essai tenté et demeuré infructueux du marché de la Craffe ne doit pas être un empêchement à la création de celui de la Croix-de-Bourgogne, qui répond à des besoins plus nombreux et plus immédiats.

M. le maire est d'avis de tenter un essai loyal de ce marché, avec des baraques démontables.

M. François déclare qu'il a reçu deux pétitions protestant contre ce marché : l'une émane des petits commerçants du quartier, fruitiers, etc. ; l'autre du Syndicat des épiciers. Les premiers se plaignent d'avoir de la concurrence suffisante dans celle que leur fait l'Economat des chemins de fer, et les seconds déclarent que ce marché leur ferait une concurrence sans profit pour personne ; ils ajoutent que les producteurs prendraient difficilement le chemin de la Croix-de-Bourgogne, et que la clientèle préfère, avec les moyens de locomotion dont elle dispose aujourd'hui, aller s'approvisionner place Mengin.

M. Claude appuie la création de ce marché.

M. Najeun s'associe aux observations de M. François et croit que l'administration agirait plus utilement en décidant l'agrandissement et la couverture de la place Mengin.

M. Ney déclare partager cet avis et cite à titre d'exemple le marché de la place Saint-Epvre, où, malgré la bonne volonté des producteurs, les consommateurs ne viennent pas s'approvisionner.

Une discussion générale s'engage et tout le monde parle à la fois. M. Bournique fait remarquer que ce serait le cas d'appliquer le nouveau règlement des séances du conseil. L'observation, étant juste, n'a aucun succès.

M. le maire estime qu'en présence de deux intérêts opposés, producteurs et consommateurs, c'est celui des derniers qui doit prédominer. Tout en ne contestant pas l'échec probable de ce marché, il met aux voix sa création provisoire ; par 20 voix contre 7, la création de ce marché est décidée.

Musée de peinture

M. l'adjoint Mercier dépose une motion tendant à établir un droit fixe de 0 fr. 50 pour toute personne qui demanderait à visiter le musée municipal, en dehors des jours d'ouverture régulière, jeudi et dimanche de chaque semaine. Il estime que les étrangers se croient obligés de donner un pourboire au concierge, revêtu de la livrée municipale, procédés qu'il trouve peu dignes pour la ville ; le concierge recevrait une

rétribution qui remplacerait pour lui les pourboires. Le conseil accepte cette motion et décide que cette nouvelle réglementation sera mise en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1906.

Ecole d'architecture. — M. le maire annonce ensuite la remise de la discussion relative à la création de l'Ecole d'architecture, la Société d'architecture devant se réunir samedi et donner son avis ; le conseil examinera plus tard la question pendante.

Affaires diverses. — Le conseil vote ensuite un crédit de 20,000 fr., destiné à faire emploi du legs d'égalie somme, fait par les héritiers Pèns, pour la mise en état de la rue Van-Dyck.

Il décide, en outre, la création d'un septième emploi de professeur à l'Ecole supérieure de filles et vote, à cet effet, un crédit de 1,000 fr., à titre d'engagement conditionnel, c'est-à-dire qu'il n'aura d'effet qu'autant que l'Etat fera titulariser cet emploi.

Les nouvelles charges

Les eaux et octrois. — M. Georget a été chargé de rédiger un long rapport sur la nécessité d'imposer de nouvelles charges aux contribuables ; son rapport contient un résumé de celui de M. Bretagne et conclut à la nécessité d'un emprunt, avec augmentation des tarifs et relèvement des droits d'octroi, des concessions d'eau et des canaux.

Il soutient que les ressources actuelles de la ville ne sont plus suffisantes, le nouveau budget ne comportant plus d'excédents. Ces excédents provenaient antérieurement, dit-il, de dons et legs, de subventions et de libéralités diverses, qui, jusqu'ici, avaient permis à l'ancienne municipalité de payer les dépenses prévues et de boucler son budget, sans avoir recours à l'emprunt. « Ces sources sont aujourd'hui tarées, annonce le rapporteur ; il va y avoir un déficit, qu'il faut combler. L'excédent existant, qui est de 400,000 fr., n'est pas suffisant pour payer les dépenses extraordinaires prévues, dont le total s'élève, à l'heure actuelle, à 380,000 fr. » Il énumère encore d'autres dépenses à inscrire au budget de 1906 : concours agricole, 35,000 fr ; frais de dénombrement, 15,000 fr. ; concours de musique, 15,000 fr. ; acquisition de maisons par voie de mise à l'alignement, etc., soit un total 450,000 fr., auxquels viennent s'ajouter les 580,000 ; au total 1,030,000 fr. « Ces chiffres, dit en terminant M. Georget, justifient la nécessité d'un emprunt et la création d'emprunts nouveaux ».

On passe rapidement en revue les augmentations du tarif de l'octroi, dont quelques-unes sont très importantes et se feront lourdement sentir sur le budget des contribuables. Elles portent principalement sur les comestibles, le bois de chauffage, la houille, le charbon, la bougie, les fourrages, les matériaux de construction, etc. Bref l'augmentation des charges qui pèsent sur les Nancéens s'élève à trois cent mille francs annuellement.

Nous cherchons du regard M. Santo, qui dans ses conférences assure que le Bloc ne cesse d'augmenter les impôts. Si l'*Antibloc* se met à en faire autant, nous nous demandons ce qu'on laissera aux contribuables. Mais M. Santo, paraît-il, est à Bruxelles, ce qui le dispense de défendre ses théories au conseil municipal.

En ce qui concerne les eaux, le rapporteur estime qu'en nulle autre ville, le tarif n'est aussi peu élevé qu'à Nancy ; naturellement cette situation ne peut durer et il faut se hâter d'élever le prix de l'eau. En conséquence, il propose de classer les consommateurs en trois catégories et de fixer le nouveau tarif ainsi qu'il suit :

Pour une consommation inférieure à 1,800 mètres cubes, le nouveau tarif sera de quinze centimes le mètre cube au lieu de onze ; pour une consommation atteignant 3,600, elle sera de douze centimes au lieu de huit ; au delà de 3,600 mètres cubes, ce sera huit centimes au lieu de cinq payés actuellement. L'abonnement est fixé

à un minimum de 120 mètres, qui coûteront 18 fr., alors que l'abonnement actuel donnait droit à 250 mètres pour 25 fr. Tarif suburbain : 0 fr. 40 le mètre cube, pour le réseau ordinaire d'un abonné de l'extérieur ; 0 fr. 50 pour l'abonné desservi par un réseau surélevé, avec un minimum de consommation de 250 mètres cubes.

Ce tarif, mis aux voix, est voté par tous les conseillers, sauf quatre qui se sont abstenus.

Les canaux. — Poursuivant son rapport, M. Georget propose la taxe de recouvrement suivante : 1 fr. 10 0/0 sur le revenu imposable des immeubles, soit les 2/3 du revenu brut, au lieu de 0 fr. 80 payés actuellement, ce qui constitue une augmentation de 0 fr. 30 0/0 sur les revenus nets des propriétés.

Cette augmentation, mise aux voix, est adoptée.

Déclarations de M. Beauchet

Le public, qui avait paru quelque peu surpris à la vue d'une carafe et d'un verre sur la table de la municipalité, n'a pas tardé à en avoir l'explication. Pour dédommager les contribuables, ils vont avoir un discours de M. Beauchet.

On a pu voir par les explications qui viennent de vous être fournies, dit en substance M. le maire, qu'il n'existe plus d'excédents sur nos ressources ordinaires. Il a été fait jusqu'à ce jour emploi des dons et legs, aliénations et emprunts, qui ont servi, tant à payer les travaux effectués, qu'à boucler les budgets précédents.

Il apparaîtra en matière de conclusion à toutes les personnes de bonne foi, que nos ressources diminuent et qu'il nous est impossible de continuer sans ressources nouvelles. Un rapporteur du budget de l'ancien conseil, M. Royer, constatait lui-même que si, jusqu'alors, on était arrivé à pouvoir boucler les budgets sans contracter d'emprunt, cette situation ne pouvait durer plus longtemps.

Dans un autre rapport, M. Millery, qui faisait partie de la commission des grands travaux, reconnaissait l'obligation d'avoir recours à un emprunt, si le conseil précédent avait voulu exécuter une partie des travaux qu'il avait lui-même projetés. Il lui a fallu, pour ouvrir les galeries de la forêt de Haye, contracter un emprunt de 1,200,000 francs. Cet argent est aujourd'hui épuisé. Les crédits font défaut pour payer les dettes qui nous sont échues en héritage de l'ancien conseil et cependant il faut payer.

Loin de moi la pensée de croire et de laisser croire que l'ancien conseil a mal agi ; il a administré dans l'intérêt des contribuables ; mais il nous a légué une dette, il faut la payer. Par quel moyen ? On trouverait cet argent que ne percevant plus nous fournir nos ressources ordinaires ? Ou les prendre puisqu'il n'y a plus rien, tout est épuisé !

C'est la ruine, et on nous en accuse en disant que c'est nous qui l'avons voulu, en introduisant au conseil municipal l'élément nationaliste.

Non, ce n'est pas à l'élément nationaliste que l'on doit cette situation. Cet élément est un élément respectable comme les autres ; le conseil actuel est républicain ; excellent républicain, mais pas de ce républicanisme qui se fait l'hypothèse de la délation ; celui-là que méprisait récemment encore M. Millerand à la Chambre (les collègues de M. le maire applaudissent).

On nous a reproché comme on nous reproche encore la démarche d'un conseiller actuel, qui n'appartient pas à la Loge. Il était libre celui-là, et sa démarche est une manifestation de sa foi.

D'autres républicains ont fait pis, et on ne songe pas à leur jeter la pierre. Ce que nous voudrions, nous autres républicains, c'est la réconciliation de tous les partis sur le terrain neutre de l'entente en vue d'une bonne administration de la chose publique.

On a dit que c'est l'introduction de l'élément nationaliste dans le précédent conseil qui avait fait perdre la tête à M. Maringer en lui faisant craindre de ne plus pouvoir tenir solidement la barre ; c'est une erreur, nous avons fait, du moins ceux qui comme moi, faisons partie de l'ancien conseil, de l'opposition, mais seulement par souci des intérêts véritables de notre chère cité.

Chaque fois que nous l'avons fait nous étions dans le vrai et le prix de l'éclairage électrique discuté par nous, a prouvé qu'en soutenant le projet contre la majorité du conseil, nous avions raison ; au reste, nous n'étions pas seul, et bien des membres de l'ancien conseil volaient avec nous.